



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
10 juillet 2020
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020
Les 15 et 16 septembre 2020
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Dialogue structuré sur le financement

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique d'ONU-Femmes (2018-2021)

Résumé

En application des décisions du Conseil d'administration d'ONU-Femmes relatives au dialogue structuré sur le financement, la plus récente étant la décision 2019/11, le présent rapport prône un dialogue permanent sur le financement des résultats du Plan stratégique d'ONU-Femmes (2018-2021), dont l'objectif général est que les budgets intégrés approuvés par le Conseil d'administration soient entièrement financés pour appuyer la mise en œuvre complète du Plan stratégique 2018-2021.

Le format et le contenu du présent rapport sont conformes à la décision 2019/11 du Conseil d'administration et visent à mieux démontrer que les ressources correspondent aux résultats escomptés dans le Plan stratégique 2018-2021, compte tenu des récentes discussions et recommandations visant à améliorer la qualité des dialogues structurés sur le financement ainsi que des mesures prises pour harmoniser les approches relatives à ces dialogues et l'établissement de rapports sur le pacte de financement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-Femmes.

En 2019, les produits d'ONU-Femmes, toutes sources confondues, ont augmenté de 30 % pour atteindre 527,4 millions de dollars au total. Par rapport à 2018, les ressources ordinaires ont atteint 143 millions de dollars (soit une baisse de 4 %) et les autres ressources se sont chiffrées à 357,5 millions de dollars (soit une augmentation de 52 %), les contributions statutaires et les produits divers constituant le reste des fonds reçus. La forte augmentation des autres ressources en 2019 est principalement liée au financement reçu de la Commission européenne pour l'Initiative Spotlight de l'Union européenne et des Nations Unies, qui vise à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Parallèlement à la progression des ressources autres que les ressources de base, les ressources ordinaires ont enregistré un déficit de 57 millions de dollars (soit 28,5 %) par rapport au budget intégré de 2019 approuvé par le Conseil d'administration.



Les éléments du projet de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section XII du présent rapport.

I. Introduction

1. ONU-Femmes est la seule entité des Nations Unies qui se consacre à appuyer les efforts en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement de toutes les femmes et les filles afin que les femmes puissent faire pleinement valoir leurs droits humains. Son mandat est exécuté dans le cadre de son plan stratégique 2018-2021, qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Ce plan décrit les orientations, objectifs et approches stratégiques devant permettre de favoriser l'avancement des femmes et des filles, dans l'esprit des engagements mondiaux pris de longue date en faveur des femmes et d'une mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui tient compte des questions de genre.

2. ONU-Femmes et son conseil d'administration tiennent des dialogues structurés en application de la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans le but d'examiner le financement des résultats envisagés dans le Plan stratégique d'ONU-Femmes (2018-2021).

3. En 2019, grâce aux contributions de 218 partenaires engagés, les recettes provenant des contributions ont atteint 510,6 millions de dollars. C'est la première année que ces recettes passent la barre des 500 millions de dollars, qui représente le niveau de financement optimal fixé pour l'Entité lors de sa création. Cette croissance est due à l'augmentation des autres ressources, qui ont atteint 357,5 millions de dollars au total contre 235,26 millions en 2018. Les ressources ordinaires se sont élevées à 143 millions de dollars, contre 149 millions de dollars en 2018.

4. Dans le contexte actuel de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et du ralentissement économique mondial – qui fait peser un fardeau disproportionné sur les femmes et les filles –, il est essentiel que les États Membres et les organisations multilatérales unissent leurs forces pour prévenir un nouveau recul de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes en veillant à ce que la pleine jouissance par les femmes de leurs droits humains soit soutenue par une volonté politique et par des investissements.

Collaboration interinstitutions

5. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes adhèrent aux principes du pacte de financement, respectent ses paramètres et s'engagent à le mettre en œuvre dans un esprit de collaboration mutuelle avec les États Membres. Les quatre entités ont pris acte des demandes du Conseil d'administration relatives à l'amélioration de la qualité des dialogues structurés ainsi que du format et du contenu des rapports : le degré de précision des résultats a augmenté, les liens entre l'exécution du Plan stratégique et les ressources et les analyses connexes ont progressé de même que l'harmonisation des rapports portant sur le dialogue structuré. La collaboration entre les institutions contribue à renforcer l'harmonisation des approches relatives aux dialogues sur le financement et au pacte de financement.

6. Des dialogues structurés ont été organisés conjointement avec les membres des conseils d'administration des quatre entités en 2019 et en 2020. En août 2019, une session informelle conjointe sur le pacte de financement a été tenue afin de favoriser une compréhension et un engagement communs et de mettre au jour les principaux défis et opportunités liés à sa mise en œuvre. En janvier 2020, une réunion d'information conjointe a été organisée pour discuter des solutions permettant d'améliorer le format, le contenu et la fréquence des dialogues structurés sur le financement. Les quatre entités ont présenté trois considérations communes relatives au financement : i) un financement souple et prévisible aide les organismes à exécuter leur mandat en créant un juste équilibre entre les ressources ordinaires et les autres

ressources ; ii) le cycle de planification et de budgétisation dans un contexte de contributions volontaires dépend énormément de l'adéquation et de la prévisibilité des ressources, en particulier des ressources flexibles sur une période pluriannuelle ; iii) les déficits de financement (compris comme la différence entre les ressources prévues et les contributions reçues et entre les ressources prévues et les dépenses budgétaires effectivement engagées) qui permettent d'évaluer la conformité avec le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et le budget intégré de l'exercice biennal respectivement, peuvent également être considérés comme les écarts entre les engagements pris au titre du pacte de financement et les progrès réalisés à ce jour, conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

II. Vue d'ensemble de la situation financière

7. Les contributions aux ressources permettent de réaliser des progrès essentiels pour les femmes et les filles dans le monde entier, conformément aux cinq réalisations définies dans le Plan stratégique 2018-2021, qui sont : 1) le renforcement de la mise en œuvre d'un ensemble complet et dynamique de normes, de politiques et de règles internationales en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes ; 2) la possibilité pour les femmes de piloter des systèmes de gouvernance, d'y participer ainsi que d'en bénéficier sur un pied d'égalité avec les hommes ; 3) le bénéfice d'une sécurité du revenu, d'un travail décent et d'une autonomie économique pour les femmes ; 4) une vie à l'abri de la violence pour toutes les femmes et les filles ; 5) le renforcement du rôle et de la contribution des femmes et des filles s'agissant de l'instauration d'une paix durable et de l'amélioration de la résilience, et la garantie qu'elles bénéficient de l'action humanitaire et de la prévention des catastrophes naturelles et des conflits à égalité avec les hommes.

8. Pour permettre à ONU-Femmes de tirer parti de ses avantages comparatifs et collaboratifs et d'accélérer l'obtention de résultats pour les femmes et les filles, le Conseil d'administration a approuvé des objectifs ambitieux mais réalisables de 1,85 milliard de dollars en matière de contributions volontaires sur quatre ans (2018-2021) via deux budgets intégrés biennaux, à savoir : 800 millions de dollars (soit 43 %) de ressources ordinaires et 1,05 milliard (ou 57 %) d'autres ressources.

Investissement dans le Plan stratégique d'ONU-Femmes (exercice 2018-2019)

9. Les contributions versées à ONU-Femmes correspondent à trois types de produits : 1) les contributions statutaires, également appelées ressources statutaires ; 2) les ressources ordinaires, également appelées ressources de base ou contributions volontaires non préaffectées ; 3) les autres ressources, également appelées ressources autres que les ressources de base ou contributions volontaires préaffectées. En outre, l'Entité engrange des « produits divers » provenant notamment de ses placements et des opérations avec contrepartie directe.

10. En 2019, les produits ont totalisé 527,4 millions de dollars toutes sources confondues, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2018 et de 65 % depuis 2015. La répartition est la suivante : 10,2 millions de dollars de ressources statutaires ; 143 millions de dollars de ressources ordinaires ; 357,5 millions de dollars d'autres ressources et 16,8 millions de dollars de produits divers.

Tableau 1
Produits d'ONU-Femmes (2015-2019)

(En millions de dollars des États-Unis)

	2015	2016	2017	2018	2019
Ressources statutaires	7,51	7,61	8,31	8,03	10,16
Ressources ordinaires	136,05	141,66	146,4	149,03	142,97
Autres ressources	170,93	178,08	214,24	235,26	357,45
Produits divers	4,5	7,22	9,28	12,39	16,85
Total des produits	318,99	334,57	378,25	404,72	527,43
Croissance annuelle (pourcentage)		+4,9	+13,1	+7	+30

11. Les contributions statutaires correspondent aux crédits alloués à ONU-Femmes par les États Membres, au titre du budget ordinaire de l'ONU et selon les modalités approuvées par l'Assemblée générale. En 2019, l'Entité a reçu des contributions statutaires d'un montant de 10,2 millions de dollars, soit 1,9 % du total de ses ressources. En 2018, l'année la plus récente pour laquelle les données du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sont disponibles, ONU-Femmes est, parmi les entités des Nations Unies enregistrées, celle dont le montant de contributions statutaires reçues est le plus faible.

12. La croissance a été alimentée par une augmentation des autres ressources, ONU-Femmes ayant dépassé de 117,5 millions de dollars l'objectif de 240 millions de dollars retenu dans le budget intégré. Cette progression est principalement imputable à la contribution pluriannuelle de 59,2 millions de dollars versée en 2019 par la Commission européenne pour l'Initiative Spotlight de l'Union européenne et des Nations Unies, qui vise à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. En revanche, les ressources ordinaires ont diminué de 6 millions de dollars par rapport à 2018 et ont été inférieures de 57 millions de dollars à l'objectif de 200 millions de dollars fixé dans le budget intégré.

13. Le pacte de financement ([A/74/73/Add.1](#)) récemment conclu entre les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement vise à donner aux activités de développement des Nations Unies une base financière plus sûre. Le pacte reconnaît que les modes de financement caractérisés par une réduction de la part des ressources ordinaires et par une augmentation de la part des fonds préaffectés selon des critères stricts ont pour effet « d'augmenter les coûts de transaction, d'exacerber la fragmentation, la volatilité ainsi que la concurrence entre les entités [des Nations Unies] ... [et] empêchent le système de répondre de manière intégrée, souple et dynamique aux exigences des États Membres et aux priorités nationales ». Dans le cadre de ce pacte, les États Membres se sont engagés à porter la part des ressources ordinaires des entités du système des Nations Unies pour le développement à 30 % au moins¹.

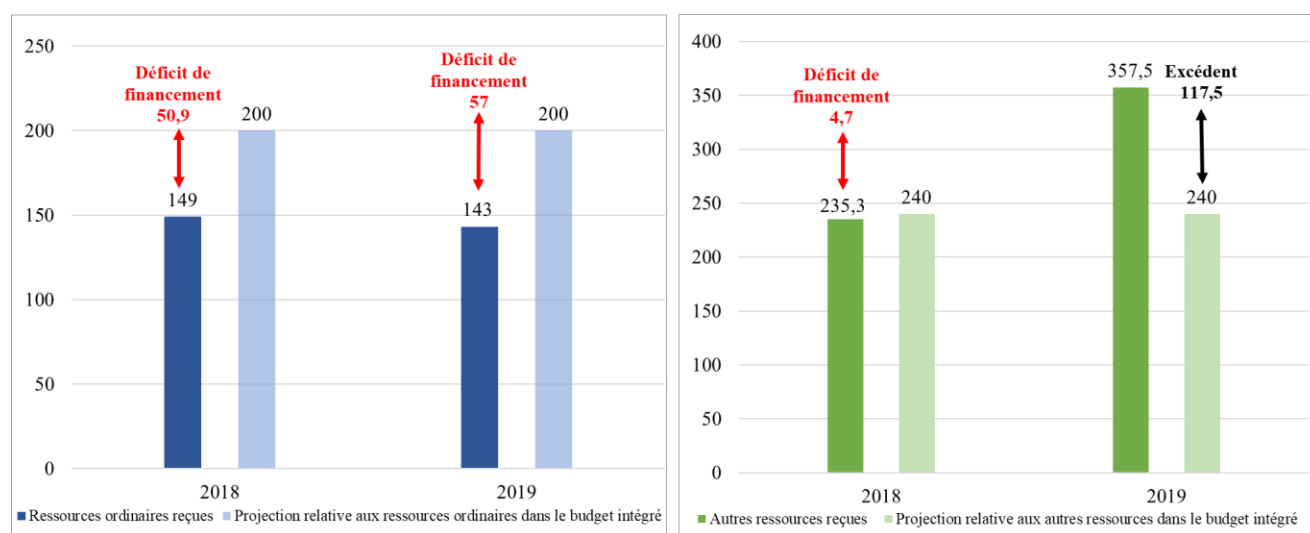
¹ Les ressources ordinaires (contributions volontaires non préaffectées, qui peuvent donc être utilisées de manière flexible) soutiennent toute une série de fonctions institutionnelles essentielles, dont le leadership, la représentation, l'assurance indépendante, la direction stratégique et la direction des programmes, les obligations opérationnelles et fiduciaires, la mobilisation des ressources de communication de l'organisation, les relations extérieures et la sécurité de l'organisation. Elles forment le socle des activités menées dans le monde entier par ONU-Femmes en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes. Les autres ressources (contributions volontaires affectées) complètent les ressources ordinaires en soutenant la réalisation des résultats des programmes ; elles permettent aussi d'intensifier les interventions programmatiques à partir

14. La diminution de la part des ressources ordinaires : i) augmente le risque de subventionnement croisé des programmes financés par d'autres ressources. Les résultats du programme dépendent de l'obtention d'un financement solide au titre des ressources ordinaires pour le personnel expert et les bureaux, qui font d'ONU-Femmes une organisation mondiale équipée pour atteindre les objectifs fixés, notamment au niveau des pays où la capacité de l'Entité d'influer sur l'obtention de résultats tenant compte des questions de genre peut être limitée par la possibilité d'apporter en continu des conseils politiques de haut niveau grâce aux ressources ordinaires ; ii) accroît la dépendance à l'égard des autres ressources, attachées à des interventions fragmentaires, ce qui limite la capacité des organisations de mener les interventions multisectorielles, complètes et intégrées qui sont nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable et remplir leur mandat de manière intégrée et à long terme ; iii) réduit la capacité d'investir dans la recherche et les éléments de preuve afin d'élaborer des programmes de haute qualité qui plaident en faveur d'une évolution des politiques et de l'opinion publique ; iv) limite la flexibilité de l'organisation pour ce qui est de répondre rapidement à un contexte changeant et sa capacité de fournir un financement initial pour les activités du programme dans les nouveaux domaines de travail, notamment ceux pour lesquels les fonds reçus sont insuffisants ou les besoins urgents, et il devient alors difficile d'atteindre les populations les plus marginalisées et les plus défavorisées ; v) complique le soutien par l'organisation des fonctions budgétaires institutionnelles qui permettent le leadership, la représentation, l'assurance indépendante, la direction stratégique et la direction des programmes, le contrôle opérationnel et financier et la surveillance de la gestion, la communication de l'organisation, la mobilisation des ressources, les relations extérieures et la sécurité de l'organisation, et sont nécessaires pour construire une organisation forte œuvrant en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes partout dans le monde.

Figure I

Déficits et excédents de financement des ressources ordinaires et autres (exercice 2018-2019)

(En millions de dollars des États-Unis)



15. Alors que l'objectif défini pour 2019 dans le budget intégré est de recevoir 45,5 % des ressources ordinaires au titre des contributions volontaires (les ressources

des bases permises par les ressources ordinaires ainsi que d'étendre et de reproduire les meilleures pratiques en matière de programmation et de développer les capacités dans les pays.

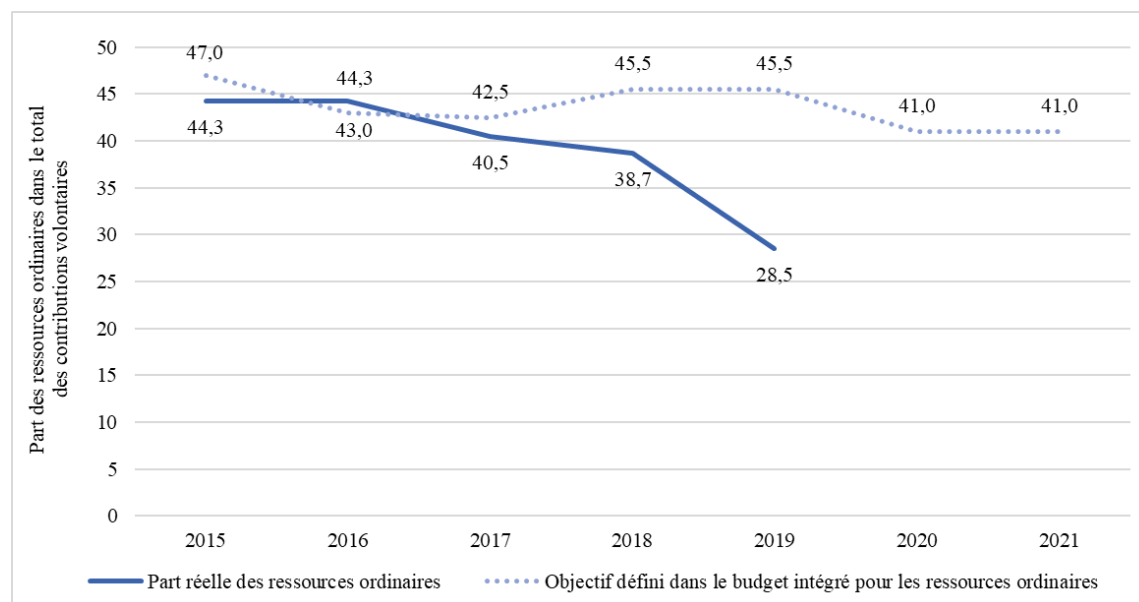
autres que les ressources de base formant les 54,5 % restants), la part réelle des ressources ordinaires reçues est tombée à 28,5 % du total des contributions volontaires, contre 38,7 % en 2018 et 44,3 % en 2015. C'est la première fois dans l'histoire de l'Entité que les ressources ordinaires sont tombées en dessous du seuil de 30 % fixé dans le pacte de financement.

16. Le mandat d'ONU-Femmes n'est pas le même que celui des autres fonds et programmes sis à New York mais la répartition de son financement, pour ce qui concerne l'équilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources, ressemble de plus en plus à celui d'un fonds ou d'un programme. Ce fait est préoccupant, car la capacité de l'Entité de remplir ses fonctions d'appui aux activités normatives et de coordination du système des Nations Unies dépend spécifiquement des ressources ordinaires. ONU-Femmes est comparable à ses entités sœurs pour ce qui concerne l'utilité fondamentale des ressources ordinaires pour ce qui concerne les coûts opérationnels, l'agilité et d'autres considérations de ce type, mais son mandat fait que le ratio nécessaire en termes de ressources ordinaires par rapport aux autres ressources est différent puisqu'une plus grande partie de son mandat repose sur les ressources ordinaires et est principalement exécutée grâce à celles-ci. Compte étant tenu de ces éléments, l'Entité estime qu'un minimum de 40 % de ressources ordinaires est nécessaire pour que son financement soit compatible avec son mandat, et que 50 % serait optimal. À l'avenir, l'augmentation des ressources ordinaires sera un facteur déterminant de la capacité d'ONU-Femmes de remplir le triple mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale il y a dix ans.

Figure II

Part des ressources ordinaires dans le total des produits issus de contributions volontaires : objectifs et résultats effectifs (2015-2021)

(En pourcentage)



17. Pour remédier au déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources, ONU-Femmes : consolide les dossiers de décision relatifs aux ressources ordinaires et accroît la visibilité des donateurs de telles ressources, notamment au moyen du rapport sur les ressources ordinaires 2019 intitulé « Forging Generation Equality now and in the future » (« Construire la Génération égalité maintenant et à l'avenir », non disponible en français), qui met en évidence les résultats rendus

possibles grâce aux ressources ordinaires ; mène des consultations annuelles de haut niveau efficaces et bien planifiées avec les donateurs des États Membres ; diversifie les partenariats ; améliore l'établissement de rapports sur les résultats et le soutien d'ensemble apporté à la chaîne de valeur des partenariats ; apporte la preuve de la haute rentabilité de l'investissement et du rapport coût-avantage, comme le prévoit la réforme des Nations Unies. ONU-Femmes demande à son conseil d'administration de lui apporter un appui continu alors qu'elle collabore avec les partenaires gouvernementaux clés pour préserver l'équilibre de la part de ressources ordinaires, ce qui lui permettra de remplir ses fonctions d'appui aux activités normatives et de coordination du système des Nations Unies ainsi que de mener des activités opérationnelles.

Dépenses engagées au titre des ressources et crédits alloués pour les résultats

18. En 2019, le montant total des dépenses afférentes aux programmes a atteint un niveau record de 326 millions de dollars, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2018 et de 44 % par rapport à 2015. Les ressources ont été utilisées principalement pour la réalisation n° 5 du Plan stratégique, qui porte sur les femmes, la paix et la sécurité et sur les interventions humanitaires, puis pour la réalisation n° 4 sur l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, la réalisation n° 2 sur le leadership et la gouvernance, la réalisation n° 3 sur l'avancement économique et la réalisation n° 1 sur les normes internationales.

Tableau II

Croissance des ressources ordinaires disponibles et des autres ressources par réalisation (2015-2019)

(En millions de dollars des États-Unis)

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Normes internationales	9,41	6,05	2,64	16,26	24,71
Leadership et gouvernance	29,93	39,36	31,50	60,43	60,54
Avancement économique	49,23	53,65	50,44	42,03	53,96
Élimination des violences faites aux femmes	59,78	73,62	78,38	77,52	76,39
Planification et budgétisation nationales ²	22,93	16,92	10,78		
Paix, sécurité et interventions humanitaires	41,68	64,42	75,68	89,44	110,53
Questions transversales	12,31				
Total	225,27	254,02	249,42	285,68	326,13

19. Entre 2016 et 2019, les dépenses afférentes au programme (autres ressources ordinaires et ressources ordinaires disponibles) ont suivi une trajectoire ascendante dans toutes les régions, avec une augmentation de 14 % entre 2018 et 2019 et de 31,5 % depuis 2016. En 2019, les dépenses afférentes au programme au niveau régional ont atteint 246 millions de dollars, soit 75,5 % de l'ensemble des dépenses du programme.

² La thématique de la budgétisation et de la planification tenant compte des questions de genre a été intégrée à la réalisation « Leadership et gouvernance » dans le Plan stratégique 2018-2021.

Figure III
Dépenses engagées au titre des programmes par région (2016-2019)

(En millions de dollars des États-Unis)

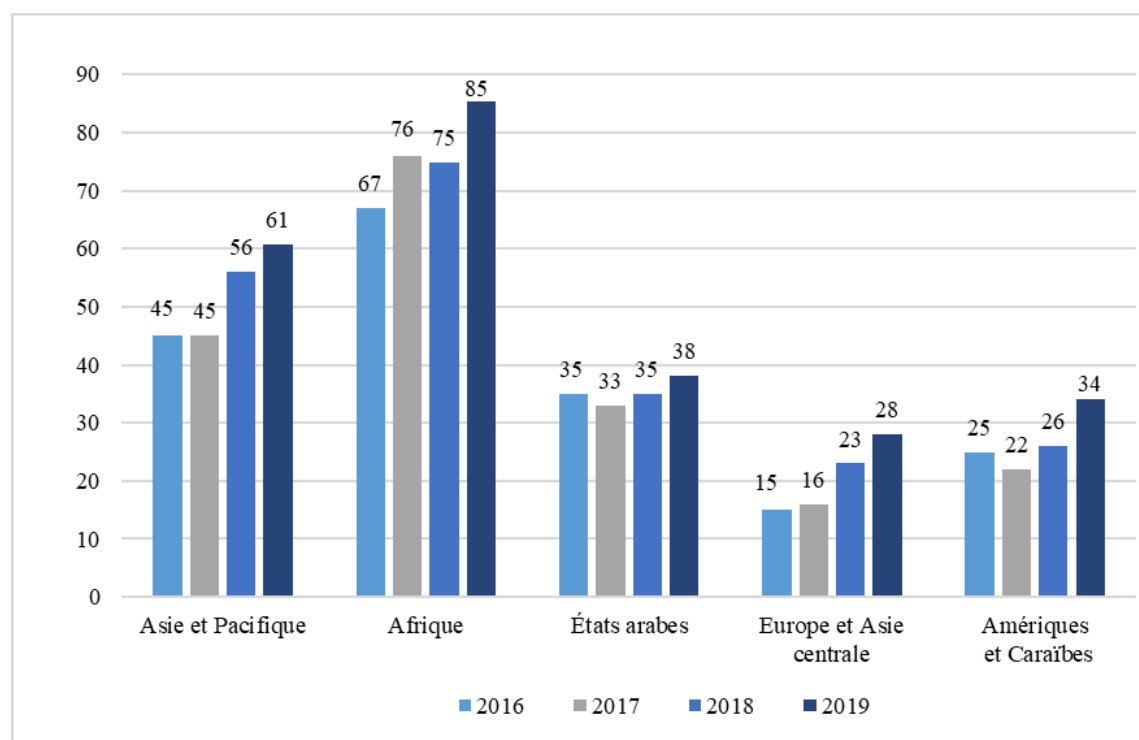


Tableau III
Répartition régionale des dépenses afférentes aux programmes par réalisation (2019)

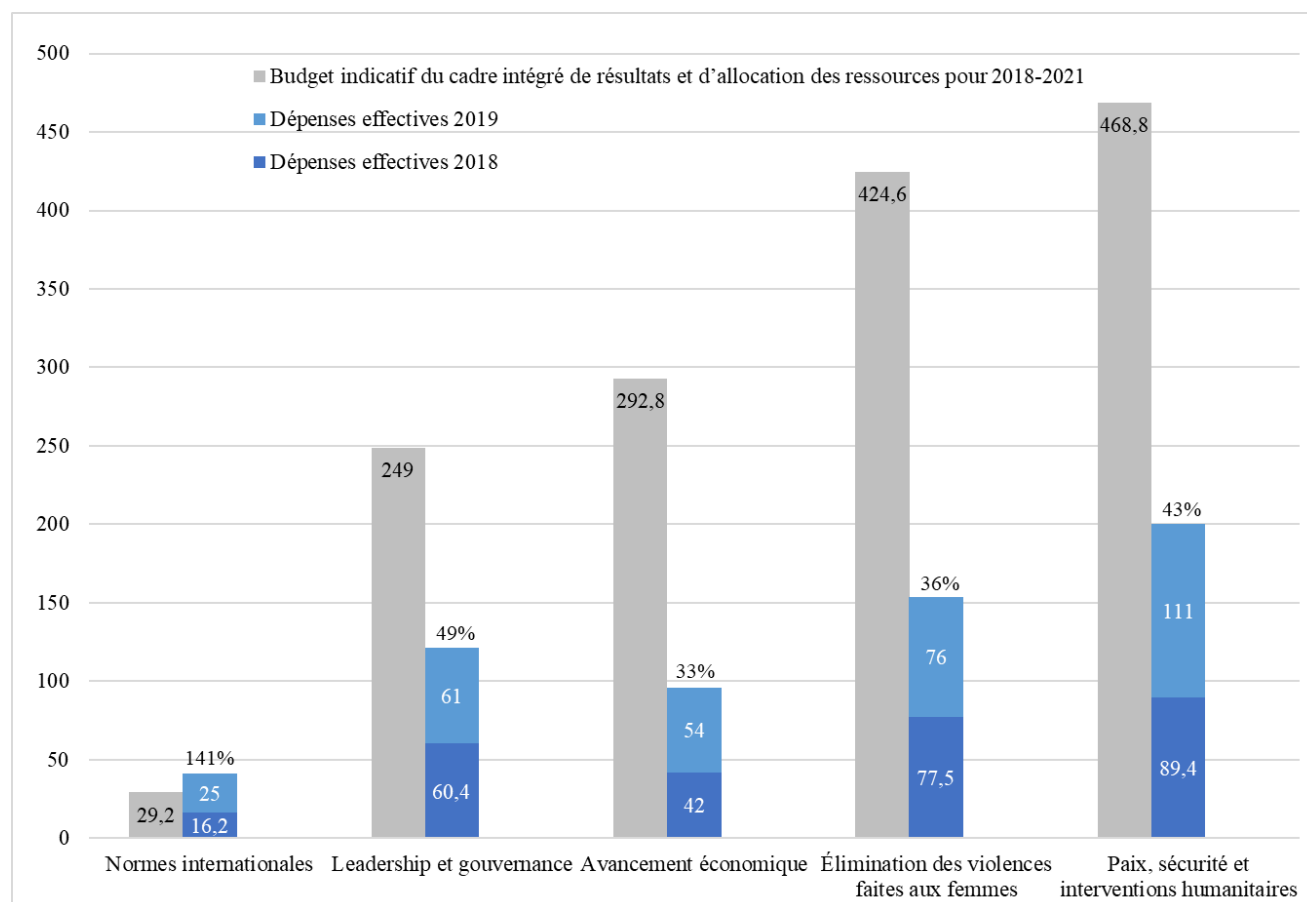
(En millions de dollars des États-Unis)

Réalisation	Amériques et Caraïbes	États arabes	Asie et Pacifique	Afrique de l'Est et Afrique australe	Europe et Asie centrale	Afrique de l'Ouest et Afrique centrale
Paix, sécurité et interventions humanitaires	7,07	23,27	18,05	11,73	6,83	15,39
Élimination des violences faites aux femmes	8,50	6,37	18,02	10,81	9,16	3,51
Avancement économique	9,95	2,73	10,10	10,59	3,70	5,27
Leadership et gouvernance	5,46	2,36	8,69	17,34	7,59	6,96
Normes internationales	2,71	3,86	5,87	3,23	0,73	0,49

20. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique comprend une estimation de l'allocation des ressources par réalisation pour les quatre années du Plan stratégique (2018-2021). La répartition des dépenses effectives par réalisation pour l'exercice 2018-2019 par rapport à l'allocation quadriennale indicative est présentée dans la figure ci-dessous. Les dépenses pour les deux premières années du Plan stratégique varient de 33 à 141 % des projections budgétaires indicatives.

Figure IV
Prévisions indicatives d'affectation des ressources 2018-2021³ et dépenses par réalisation du Plan stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019

(En millions de dollars des États-Unis)



21. À la fin de 2019, les dépenses réalisées en matière de normes internationales (réalisation n° 1), qui s'élevaient à 41,2 millions de dollars, ont dépassé les prévisions de dépenses sur quatre ans de 29,2 millions de dollars, étant donné la forte demande d'investissement de la part d'ONU-Femmes dans ce domaine. Outre l'appui apporté à la Commission de la condition de la femme, ONU-Femme, de par son mandat, apporte un soutien essentiel aux États Membres et aux organes intergouvernementaux dans l'élaboration et le renforcement de normes internationales en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes ; dialogue avec les parties prenantes concernées, telles que la société civile ; et réalise des analyses de politiques, comme par exemple à la veille de l'anniversaire de Beijing +25.

22. Les dépenses réalisées dans le cadre des réalisations n° 2 (leadership et gouvernance) et n° 5 (paix, sécurité et interventions humanitaires) sont largement

³ Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2018-2021 est la projection de ressources sur quatre ans approuvée par le Conseil d'administration en 2017. Les budgets intégrés biennaux (2018-2019 et 2020-2021) approuvés par le Conseil d'administration sont les projections de ressources sur deux ans. Il existe des variations entre le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et les budgets intégrés en raison de la période de planification et du calendrier de ces documents, qui ont pris en compte l'évolution et les tendances en matière de revenus à différents moments.

conformes aux prévisions d'affectation de ressources du Plan stratégique, tandis que les produits au titre des contributions volontaires investies dans l'avancement économique des femmes (réalisation n° 3) et l'élimination des violences faites aux femmes (réalisation n° 4) accusent un retard à mi-parcours de la période couverte par le Plan stratégique. ONU-Femmes collaborera avec des partenaires fournisseurs de ressources pour encourager l'investissement dans des domaines de résultats de haut niveau conformément aux projections indicatives du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique 2018-2021.

23. Selon le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, les dépenses liées aux réalisations prévues (ou le déficit en ressources) pour les deux années restantes (2020-2021) du Plan stratégique s'élevaient à 851,7 millions de dollars au 31 décembre 2019 et celles inscrites au budget intégré sont de 970 millions de dollars⁴.

Des ressources pour des résultats

24. Les contributions à ONU-Femmes au titre des ressources permettent de réaliser des progrès essentiels pour les femmes et les filles du monde entier. Les activités menées par l'Entité en matière de leadership et de gouvernance favorisent le renforcement des capacités des institutions, des organisations et des femmes occupant des postes de direction ; permettent d'élaborer et de communiquer des données et des connaissances actualisées ; apportent une assistance technique de haute qualité ; contribuent à la mise en œuvre des normes internationales pertinentes et encouragent la transformation des normes sociales et des normes de genre. En 2019, ONU-Femmes a appuyé les États Membres en leur fournissant une assistance technique de haute qualité pour que neuf stratégies nationales de développement tiennent compte des questions de genre, en intégrant l'égalité des genres dans les analyses de situation, les priorités de développement et les cadres de suivi et d'évaluation. Elle a sensibilisé l'ensemble du système des Nations Unies et des pays à la manière dont la violence à l'égard des femmes en politique entrave la participation des femmes à la vie publique, et a contribué à l'élaboration de 17 nouvelles initiatives de surveillance de la violence en 2019. Elle a aussi continué de soutenir les femmes dans l'accès à l'exercice de leurs droits et, grâce à sa présence sur le terrain et à ses partenaires locaux, a aidé 150 000 femmes à bénéficier d'une aide juridictionnelle.

25. Avec 850 000 dollars supplémentaires de ressources ordinaires en 2019 pour soutenir les activités de leadership et de gouvernance, ONU-Femmes aurait atteint des objectifs d'étape plus impressionnants cette année-là pour ce qui est d'aider les femmes à participer aux systèmes de gouvernance, y compris à des postes de direction, et à bénéficier de ces systèmes à égalité avec les hommes. Avec 5 millions de dollars sur trois ans, ONU-Femmes aurait pu commencer à soutenir 15 autres gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une gouvernance et d'une planification nationale tenant compte des questions de genre en collaboration avec le Fonds monétaire international et, dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies, elle aurait pu tirer davantage parti de l'appui coordonné apporté par les Nations Unies aux gouvernements en matière de gouvernance et de planification nationale afin de fournir un leadership et une expertise. Avec 2 millions de dollars supplémentaires en 2019, ONU-Femmes aurait pu veiller à l'intégration effective dans la programmation des droits et des besoins des femmes autochtones et des minorités, dans toutes les priorités du Plan stratégique. Avec 9 millions de dollars supplémentaires, il serait possible de faire en sorte que, dans 36 pays, les cadres

⁴ Le montant prévu en matière de ressources pour le budget intégré 2020-2021 est de 970 millions de dollars (400 millions de dollars de ressources ordinaires et 570 millions de dollars d'autres ressources). Voir note précédente.

nationaux et locaux fondés sur les droits en matière de santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente sont conformes aux cadres normatifs mondiaux, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs de développement durable, et que les lois et politiques discriminatoires existantes sont réformées.

26. La réponse à la COVID-19 met en lumière le rôle essentiel du leadership et de la participation des femmes, dans la mesure où les dirigeantes jouent un rôle de premier plan dans le déploiement de réponses efficaces et inclusives, des plus hauts niveaux de prise de décision jusqu'aux services fournis en première ligne. L'occasion se présente de tirer parti de l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de Génération égalité, de l'accent mis sur la participation des femmes dans la vie publique et dans la prise de décision lors de la soixante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme et du rôle prépondérant que les femmes jouent dans la réponse à la pandémie de COVID-19 pour accélérer le changement en 2020-2021 et obtenir les ressources qui permettront d'atteindre un équilibre entre les genres dans la prise de décision et de tenir compte des questions de genre dans la gouvernance, la planification nationale et la législation.

27. Le travail décent et la protection sociale sont essentiels à l'exercice par les femmes de leurs droits économiques et sociaux et à leur bien-être, ainsi qu'à la stimulation de la productivité des économies dans leur ensemble. Pourtant, les femmes occupent toujours une part disproportionnée des emplois précaires, sont victimes d'un écart salarial femmes-hommes de longue date et portent un fardeau injuste pour ce qui est de prodiguer des soins et de s'acquitter de tâches non rémunérées. En rassemblant divers partenariats, des associations locales de femmes aux banques internationales de développement, ONU-Femmes fait en sorte que davantage de femmes aient accès à des possibilités, des biens et des résultats économiques. En 2019, l'appui technique et le plaidoyer d'ONU-Femmes auprès des gouvernements et des parties prenantes nationales ont conduit à l'adoption de 24 cadres juridiques, réglementaires et politiques sur le travail décent pour les femmes dans 12 pays et de 18 cadres politiques relatifs à des systèmes de protection sociale tenant compte des questions de genre. Depuis 2018, l'Entité a aidé 54 pays supplémentaires à élaborer, à réformer et à mettre en œuvre des cadres juridiques et politiques relatifs aux droits fonciers des femmes et à la sécurité desdits droits.

28. ONU-Femmes a dépensé 54 millions de dollars pour des initiatives d'avancement économique des femmes dans 79 pays. Toutefois, le fait qu'il manque 20 millions de ressources ordinaires a compromis la portée de son action dans plusieurs domaines, notamment sa capacité de répondre aux nombreuses demandes des gouvernements et des partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux portant sur la transposition d'instruments politiques normatifs et mondiaux en programmes d'avancement économique réalisables sur le terrain. Avec 20 millions de dollars supplémentaires, ONU-Femmes aurait pu étendre l'appui politique et consultatif qu'elle apporte afin de mener davantage d'activités relatives à : une agriculture résistante au climat et tenant compte des questions de genre ; des changements juridiques et politiques visant à faire progresser les droits fonciers des femmes et la sécurité desdits droits ; des solutions énergétiques durables tenant compte des questions de genre ; la mobilisation des agricultrices et de leurs organisations. De plus, ONU-Femmes aurait pu évaluer le poids du secteur des services à la personne et utiliser des leviers de politique macroéconomique pour renforcer les cadres juridiques et politiques du travail décent dans 164 pays et s'attaquer au problème des soins et des travaux domestiques non rémunérés dans

66 pays d'ici à la fin 2021. L'Entité aurait également pu approfondir l'accès aux services financiers, créer davantage de possibilités en matière d'entrepreneuriat, et soutenir l'élaboration de politiques et de services migratoires tenant compte des questions de genre. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les points faibles des systèmes économiques mondiaux et touché les femmes et les filles de manière disproportionnée ; elle a aussi mis l'accent sur le fait que l'économie formelle n'existe que parce qu'elle est subventionnée par le travail non rémunéré des femmes. La réponse collective à la crise et la reprise doivent établir des partenariats et garantir des investissements dans des économies durables et accroître les progrès visant à garantir les droits économiques et sociaux des femmes, leurs moyens de subsistance et leur résilience.

29. Pour mettre fin à la violence faite aux femmes, ONU-Femmes renforce la législation et les politiques, améliore la qualité des services destinés aux victimes, fait évoluer les normes sociales pour prévenir la violence, crée des espaces publics sûrs favorisant l'avancement, et soutient les activités de plaidoyer des mouvements de femmes. En 2019, elle a appuyé les interventions de prévention fondées sur des données factuelles, dans le cadre de stratégies nationales de prévention, de mobilisation des communautés et de programmes éducatifs. Afin de garantir à toutes les femmes une prise en charge adéquate par la police et l'appareil judiciaire, elle a conduit le système des Nations Unies à renforcer les enquêtes menées sur les violences commises contre les femmes par les forces de l'ordre. Treize nouveaux partenariats pour des villes sûres et des espaces publics sûrs ont été noués en 2019 pour prévenir le harcèlement sexuel et les autres formes de violence sexuelle à l'égard des femmes dans les espaces publics et y répondre.

30. Les contraintes de financement dans ce domaine limitent la capacité : d'améliorer la sécurité des femmes dans les communautés rurales et leur rôle dans les chaînes de valeur agricoles ; d'entreprendre une analyse plus approfondie de l'intersectionnalité de la violence ; de lutter contre le harcèlement sexuel contre les femmes dans l'espace public, y compris en ligne ; et de renforcer l'appui politique aux pays à revenu intermédiaire qui ne reçoivent pas d'aide financière au développement mais sont confrontés à des niveaux extrêmement élevés de féminicides et d'autres formes de violence à l'égard des femmes. Avec 12 millions de dollars supplémentaires, ONU-Femmes aurait pu remédier en 2019 aux lacunes des programmes pour des villes sûres à forte densité de population dans deux régions et appuyer le démarrage d'initiatives de renforcement de la sécurité dans les communautés rurales et d'activités menées dans le cadre de politiques et de programmes portant sur des environnements en ligne sûrs pour les femmes. Avec 12 millions de dollars supplémentaires, 10 pays auraient bénéficié d'un appui leur permettant d'élaborer des stratégies nationales globales de prévention de la violence et ONU-Femmes aurait pu faire pivoter la programmation dans 20 pays pour investir dans l'avancement économique et la protection sociale des femmes. Il s'agit en effet de l'une des stratégies fondées sur des données factuelles les plus prometteuses pour prévenir la violence dans le contexte de la COVID-19, qui fait ressortir le fait que les causes profondes de la violence faite aux femmes sont universelles et persistent dans les pays à faible, moyen et haut revenu.

31. En 2019, ONU-Femmes a procédé au regroupement de ses activités sur la paix, la sécurité et l'action humanitaire pour apporter aux bénéficiaires un soutien global dans l'ensemble des domaines liés à l'aide humanitaire, au développement et à la paix. Son partenariat avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix est une bonne pratique qui a joué un rôle clé dans l'avancement de la consolidation de la paix inclusive, notamment via le Fonds pour la consolidation de la paix. En 2019, le Fonds a alloué 14,3 % des ressources consacrées aux programmes à des projets ayant pour principal objectif l'égalité des genres, contre 11 % en 2018 ; 40 % de ces ressources

(77 millions de dollars environ) ont contribué à l'égalité des genres. Le Women's Peace and Humanitarian Fund (Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire) a mobilisé plus de 40 millions de dollars depuis sa création, dont près de 19 millions pour la seule année 2019, pour soutenir directement les organisations de femmes. Le Fonds, dont ONU-Femmes est le secrétariat, soutient activement plus de 100 organisations locales de la société civile dans 12 régions en conflit ou en crise. En réponse à la COVID-19, le Fonds a créé un guichet de financement des ripostes aux crises pour aider les organisations locales à prévenir les répercussions à court et long terme de la pandémie et à y faire face.

32. Le Secrétaire général a demandé à tous les acteurs de financer l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et d'investir dans les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix ([S/2019/800](#)). Dans le Plan stratégique, les activités sur la paix, la sécurité et l'action humanitaire sont le domaine dont le niveau de dépenses est le plus élevé, mais une grande partie des activités menées jusqu'à présent dépend d'autres ressources, ce qui affaiblit la durabilité. Avec une augmentation de 3 millions de dollars des ressources ordinaires consacrées à la concrétisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et des engagements tenant compte des questions de genre pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, ONU-Femmes serait en mesure d'améliorer la gestion des connaissances, de documenter les bonnes pratiques et de diffuser les enseignements tirés. Elle serait également en mesure d'assurer la pérennité du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, créé par la résolution 2122 du Conseil de sécurité, dont elle assure le secrétariat. Dans le contexte du système des Nations Unies pour le développement et des réformes du dispositif de paix et sécurité, 3 millions de dollars supplémentaires permettraient à ONU-Femmes d'intensifier la coordination ainsi que l'appui normatif et technique en matière d'égalité des genres et de leadership des femmes dans l'action humanitaire et la réduction des risques de catastrophe fournis au système des Nations Unies et à ses partenaires dans le monde entier afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Programme 2030. Il en résulterait des structures et des processus plus inclusifs, qui tiennent compte des questions de genre et seraient donc plus efficaces, qui réduiraient l'exposition et la vulnérabilité des femmes et tireraient parti de leurs capacités et de leur potentiel, ce qui permettrait à celles-ci de se remettre des crises et de renforcer la résilience des communautés face aux crises à venir.

Transparence et application du principe de responsabilité

33. Les investissements d'ONU-Femmes dans l'application du principe de responsabilité et la transparence, notamment pour ce qui concerne l'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats et l'amélioration de la collecte de données de haute qualité, ont continué d'entraîner une hausse constante de son score dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

34. ONU-Femmes est membre de l'Initiative depuis 2015 et est déterminée à rendre compte et à construire un engagement commun en faveur de la transparence. Elle participe à divers groupes de travail et équipes spéciales de l'IITA, sur des sujets tels que l'alignement avec les objectifs de développement durable et l'appui au développement d'outils ou encore l'utilisation des données prenant en compte les questions de genre.

35. Au cours des 12 derniers mois, ONU-Femmes a apporté des changements destinés à automatiser l'envoi de rapports à l'IITA, ce qui a permis d'augmenter le score de l'Entité en termes de rapidité, d'anticipation et d'exhaustivité. Elle a contribué à l'élaboration du cadre de résultats pour le plan stratégique 2020-2025 de

l'IITA, afin de promouvoir l'égalité des genres et de ne laisser personne de côté tout en intensifiant les efforts déployés afin de suivre la qualité et l'utilisation des données de l'Initiative et la mobilisation de la population. Ces efforts ont permis de faire passer le score d'ONU-Femmes de 16 en 2016 à 85 en 2020.

36. En 2020, le portail des données du Plan stratégique 2019 est remplacé par un portail de la transparence et des résultats, qui sera intégré au centre de données d'ONU-Femmes, afin de favoriser l'exploration en profondeur des données mondiales et de terrain et des informations plus complètes sur la façon dont l'Entité utilise ses ressources pour obtenir des résultats concrets.

III. Des investissements prévisibles et utilisables avec souplesse

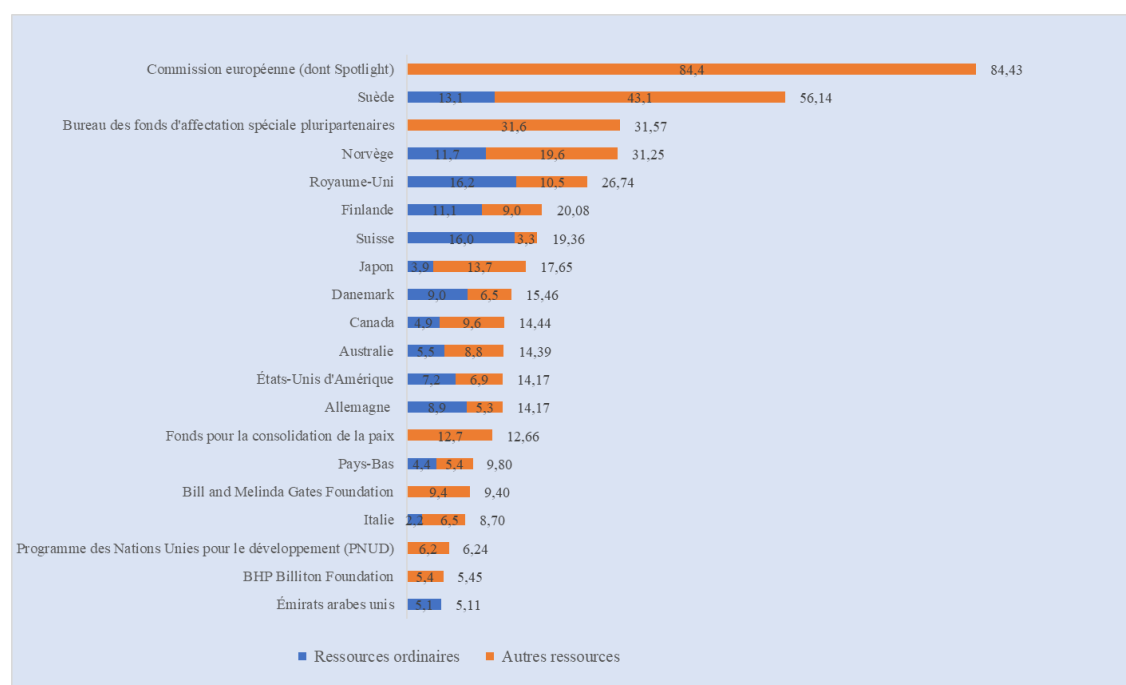
37. Un financement souple et prévisible est l'investissement le plus stratégique que les partenaires puissent faire aux fins de l'exécution commune du mandat de l'Entité.

38. Les 20 premiers partenaires fournisseurs de ressources d'ONU-Femmes ont contribué à hauteur de 417,2 millions de dollars, soit 82 % du total des contributions volontaires. La Commission européenne a été le principal contributeur en 2019, avec des contributions au titre des ressources autres que les ressources de base d'un montant de 84,4 millions de dollars, la majeure partie de cette contribution (soit 59,2 millions de dollars) étant apportée en soutien à l'Initiative Spotlight. Si 15 des 20 premiers contributeurs d'ONU-Femmes sont des États Membres et la Commission européenne, la liste comprend également des partenaires interinstitutions tels que le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et le Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que des fondations du secteur privé, notamment la Bill and Melinda Gates Foundation et la BHP Billiton Foundation.

Figure V

Les 20 premiers partenaires fournisseurs de ressources en 2019

(En millions de dollars des États-Unis)



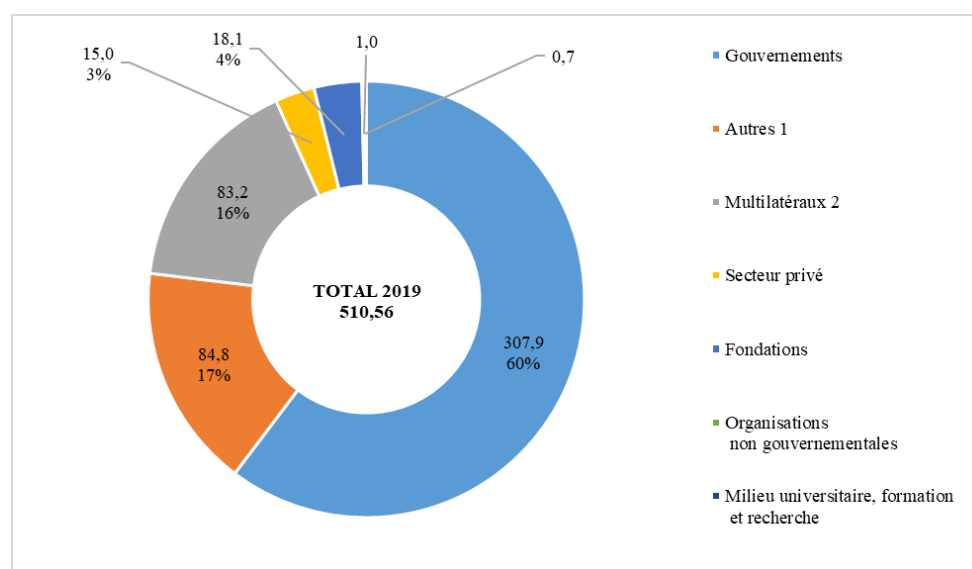
39. En 2019, 218 partenaires ont apporté une contribution à ONU-Femmes, contre 199 en 2018, ce qui montre qu'il existe un solide engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes et un soutien à l'Entité. Parmi les partenaires contributeurs, 53 % (116 sur 218) étaient des États Membres, dont 106 États Membres contribuant aux ressources ordinaires et 39 aux autres ressources de l'Entité. Les États Membres sont les partenaires les plus fiables et les plus précieux d'ONU-Femmes : ils représentaient 98 % des contributions au titre ressources ordinaires, les 2 % restants (soit 2,36 millions de dollars) étant générés par 14 comités nationaux. Avec la Commission européenne, les États Membres constituent 69 % (soit 249,8 millions de dollars) des contributions au titre des autres ressources. Parmi les dix principaux États Membres d'ONU-Femmes ayant contribué aux autres ressources, la Suède, la Norvège, la Finlande, la Suisse, le Danemark et le Canada ont augmenté leurs contributions à ce titre en 2019 par rapport à 2018.

40. Au total, 139 donateurs ont versé des contributions au titre des autres ressources en 2019. Outre les 39 États Membres et la Commission européenne, ONU-Femmes a aussi reçu des contributions au titre des autres ressources de 99 partenaires représentant différents secteurs de donateurs. Il s'agit entre autres de partenaires multilatéraux⁵, qui ont contribué à hauteur de 84,8 millions de dollars en 2019 contre 50,7 millions de dollars en 2018 ; de fondations, qui ont versé 18,1 millions de dollars en 2019 contre 12,7 millions en 2018 ; de partenaires du secteur privé⁶, qui ont contribué à hauteur de 12,6 millions de dollars contre 9 millions en 2018. Dans cette dernière catégorie, les comités nationaux d'ONU-Femmes ont apporté des contributions au titre des autres ressources à hauteur de 5 millions de dollars en 2019, contre 4,2 millions de dollars en 2018.

Figure VI

Contributions par source de financement en 2018 et en 2019⁷

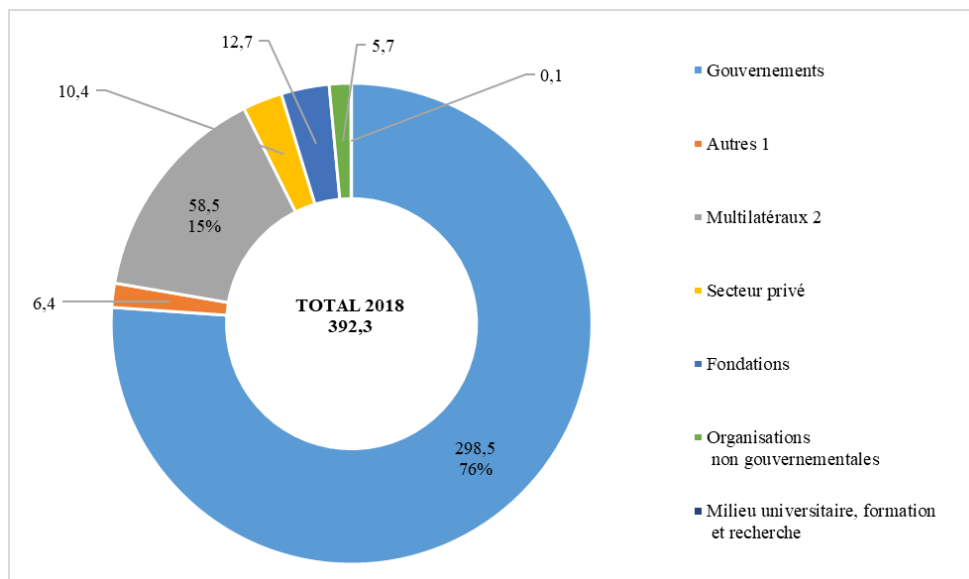
(En millions de dollars des États-Unis)



⁵ Institutions financières internationales, entités des Nations Unies et fonds de financement commun des Nations Unies.

⁶ Parfois appelée secteur citoyen, le secteur privé est le secteur de l'économie qui est géré par des particuliers ou des groupes, généralement sous la forme d'entreprises à but lucratif, et qui n'est pas contrôlé par l'État.

⁷ D'après les normes de données du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la catégorie « Other 1 » (« Autres 1 ») comprend les contributions de la Commission européenne et



Un financement flexible à l'appui des résultats du Plan stratégique

41. Les ressources ordinaires sont considérées comme le financement ayant la qualité la plus élevée en raison de leur souplesse totale et de l'absence de restriction. En complément des ressources ordinaires, d'autres ressources de haute qualité qui sont affectées de manière souple offrent une plus grande flexibilité pour diriger les fonds là où ils sont le plus nécessaires avec une plus grande prévisibilité, ce qui permet aux entités de répondre avec plus d'efficacité et d'efficience et facilite la planification et la durabilité à plus long terme, outre les économies réalisées sur les coûts de transaction, de gestion et d'établissement de rapports ; une plus grande part des fonds peut ainsi être allouée à la programmation. Les fonds thématiques sont un exemple d'autres ressources de haute qualité et un instrument de financement souple essentiel, qui favorise l'obtention de résultats de haut niveau à l'échelle nationale, régionale et mondiale, en conformité avec les réalisations du Plan stratégique. À ce titre, ONU-Femmes proposera la création de fonds thématiques dans son prochain plan stratégique.

42. Le soutien de longue date de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement à ONU-Femmes par l'intermédiaire du Cadre de partenariat stratégique est un exemple de pratique recommandée pour ce qui concerne les accords de financement souples. Ce cadre dynamique est actuellement dans sa deuxième phase et repose sur des priorités communes, de bonnes performances et une gestion financière responsable. En orientant les fonds directement vers les réalisations du Plan stratégique d'ONU-Femmes, le Cadre de partenariat stratégique soutient les fonctions d'appui aux activités normatives au niveau mondial et sur le terrain, la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et les activités opérationnelles ; il a joué un rôle essentiel dans le renforcement des capacités d'ONU-Femmes dans ces domaines, grâce à un accord de 38 millions de dollars récemment conclu pour la période 2017-2020. La souplesse de ce cadre permet à l'Entité de renforcer les capacités là où elles sont le plus nécessaires, tant pour la croissance organisationnelle que pour les besoins du contexte local. Ce cadre lui permet de planifier

d'autres organisations telles que l'Union africaine ; la catégorie « Multilatéral 2 » (« Multilatéraux 2 ») comprend les institutions financières internationales, les entités des Nations Unies et les transferts provenant des fonds de financement commun interorganisations des Nations Unies.

stratégiquement et d'investir avec souplesse les ressources au niveau thématique dans les domaines prioritaires dans les pays de programme, et se traduit par des gains d'efficacité de gestion et une réduction des coûts de transaction.

43. Les initiatives du programme phare d'ONU-Femmes offrent aux partenaires la possibilité de soutenir des résultats entraînant des transformations de haut niveau en accord avec les domaines de réalisation du Plan stratégique 2018-2021. Par exemple, le programme phare « Making Every Woman and Girl Count » (« Pour que chaque femme et chaque fille comptent ») vise à faire en sorte que de meilleures statistiques ventilées par sexe soient disponibles pour les objectifs de développement durable afin de mesurer les progrès accomplis et de contribuer à des politiques et à des solutions fondées sur des données factuelles. Étant donné que 80 % des indicateurs relatifs à l'égalité des genres dans le cadre des objectifs de développement durable manquent de données, le programme vise à susciter un changement radical dans la façon dont les statistiques genrées sont créées, utilisées et promues, et répond au besoin urgent d'informations précises sur l'égalité des genres. Ce partenariat public-privé novateur d'une durée de cinq ans (2016-2020) est financé par les Gouvernements de l'Australie, de l'Irlande et des États-Unis et par la Bill and Melinda Gates Foundation. Il fonctionne en partenariat avec des organismes nationaux de statistiques, des commissions régionales, des agences internationales, des fondations privées, la société civile et le milieu universitaire.

44. L'Initiative Spotlight Union européenne-Organisation des Nations Unies est un partenariat mondial visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. Grâce à l'investissement initial de 500 millions d'euros de l'Union européenne, ONU-Femmes est l'une des nombreuses entités des Nations Unies qui collaborent avec les gouvernements partenaires et la société civile dans le monde entier pour lutter contre la violence fondée sur le genre sous toutes ses formes. De la lutte contre la violence domestique dans la région du Pacifique à l'élimination des féminicides en Amérique latine, de la traite des femmes et de leur exploitation par le travail en Asie, en passant par la violence sexuelle et fondée sur le genre et les pratiques néfastes en Afrique, l'Initiative Spotlight finance avec souplesse des mesures concrètes en accord avec les priorités nationales et le mandat d'ONU-Femmes.

45. Le financement des notes stratégiques relatives à chaque pays élaborées par ONU-Femmes offre une certaine flexibilité grâce à l'affectation souple en appui aux programmes menés par l'Entité dans les pays, en conformité avec les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les priorités nationales.

46. Le Cadre de partenariat stratégique avec la Suède, le programme phare d'ONU-Femmes, l'Initiative Spotlight et les notes stratégiques établies à l'échelle nationale et plurinationale constituent autant d'exemples de modalités de financement souples grâce auxquelles les partenaires peuvent investir dans les réalisations du Plan stratégique et en soutenir la mise en œuvre. En application du pacte de financement, ONU-Femmes continuera d'encourager l'augmentation des investissements dans des accords de financement souples et prévisibles.

Accords de financement pluriannuels

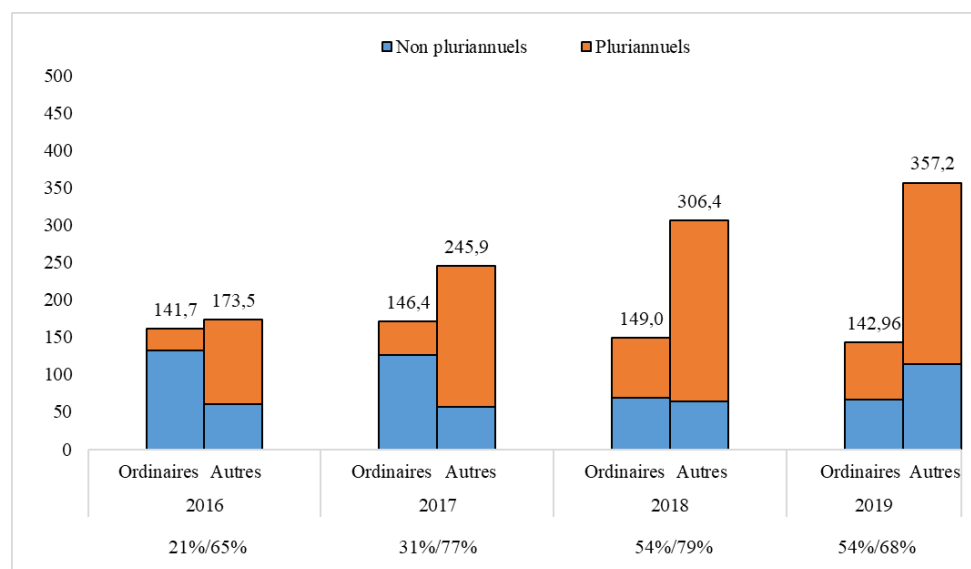
47. Les engagements pluriannuels sont des instruments efficaces et efficaces qui rendent les flux de produits plus prévisibles, permettent de réagir plus rapidement et favorisent une planification et une mise en œuvre des programmes à plus long terme. En 2019, la part des engagements pluriannuels au titre des ressources ordinaires s'élevait à 54 %, comme en 2018, soit une progression par rapport aux 21 % de 2016. Sept nouveaux accords pluriannuels portant sur les ressources ordinaires ont été signés en 2019. Parmi les cinq premiers partenaires d'ONU-Femmes en matière de

contributions aux ressources ordinaires, la Finlande et la Norvège ont signé de nouveaux accords en 2019, tandis que la Suède, le Royaume-Uni et la Suisse ont signé des accords pluriannuels en 2018. La proportion d'accords signés au titre des autres ressources est passée de 24,5 % en 2016 à 53 % en 2019. La part des accords pluriannuels de financement des programmes au titre des autres ressources s'élevait à 68 % en 2019, contre seulement 7 % en 2016, mais elle a enregistré une baisse par rapport à 2018 (79 %).

Figure VII

Part des accords de financement pluriannuels par type de ressources (2016-2019)⁸

(En millions de dollars des États-Unis)



Ampleur du financement

48. Entre 2016 et 2019, la valeur moyenne des engagements au titre des ressources ordinaires a été relativement stable. En 2019, la valeur moyenne des engagements au titre des ressources ordinaires était de 1,2 million de dollars, soit une baisse de 7 % par rapport aux 1,3 million de dollars de 2018. La valeur moyenne des engagements au titre des autres ressources s'élevait à 1,37 million de dollars en 2019, soit une hausse de 11 % par rapport à 2018 (1,23 million de dollars) et de 90 % par rapport à 2016 (0,7 million de dollars).

⁸ La valeur totale des engagements au titre des ressources ordinaires comprend les accords pluriannuels signés avec des États Membres ainsi que les annonces de contributions, et représente le total des contributions reçues au cours d'une année. Pour les autres ressources, la valeur totale est le montant d'un accord (dont les annonces de contributions, les contrats-cadres, les lettres et les accords) pendant l'année de signature. Lorsqu'un accord est signé dans une devise autre que le dollar des États-Unis, les produits futurs sont calculés sur la base du taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur en décembre 2019.

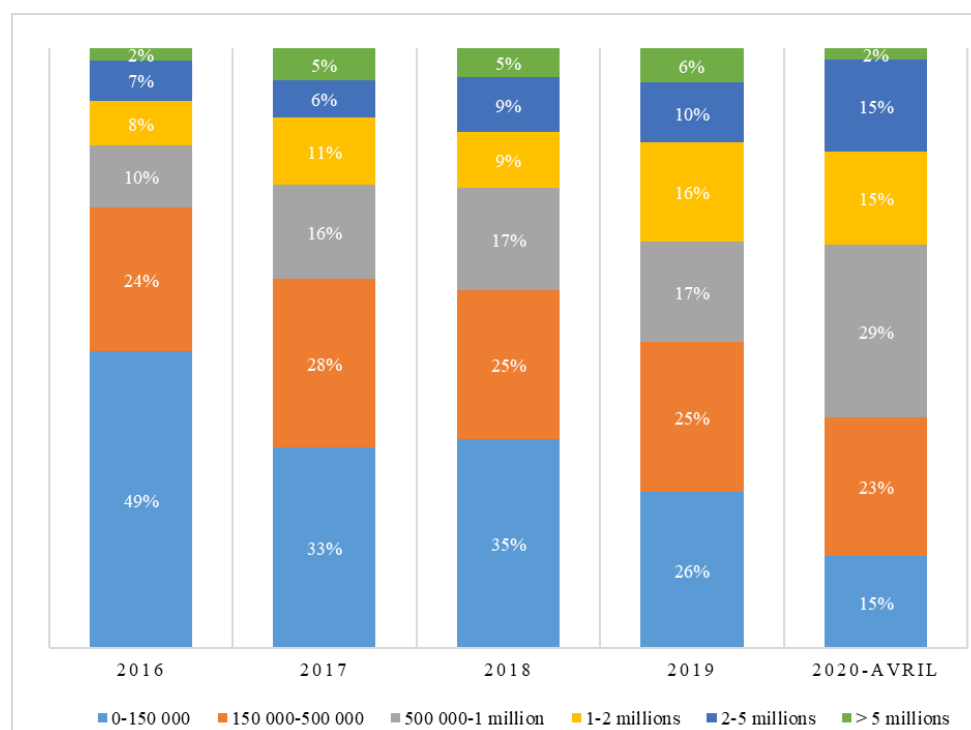
Tableau IV
**Valeur moyenne des engagements au titre des ressources ordinaires
et des accords sur les autres ressources (2016-2019)**

(En millions de dollars des États-Unis)

		2016	2017	2018	2019
Ressources ordinaires	Montant total des engagements	141,6	146,4	149,0	142,9
	Nombre d'engagements	115	119	115	119
	Valeur moyenne des engagements	1,23	1,23	1,3	1,2
Autres ressources	Montant total des accords	173,5	245,9	306,4	357,2
	Nombre d'accords	248	235	250	261
	Valeur moyenne des accords	0,7	1,05	1,23	1,37

49. ONU-Femmes signe avec ses contributeurs des accords au titre des autres ressources portant sur des montants plus importants. Les accords de moindre valeur, jusqu'à 150 000 dollars, sont en baisse depuis 2016 : ils sont passés d'un maximum de 49 % cette année-là à 26 % en 2019 et représentaient 15 % en avril 2020. D'autre part, on observe une progression générale des accords de plus grande valeur. La part des accords portant sur des sommes supérieures à 5 millions de dollars est passée de 2 % des programmes financés au titre des autres ressources d'ONU-Femmes en 2016 à 6 % en 2019. Les investissements à plus grande échelle dans de tels programmes permettent à l'Entité et à ses partenaires financiers de réaliser des économies d'échelle, et ainsi, par exemple, de répartir les coûts fixes sur une base de programmation plus large à l'appui de résultats stratégiques de plus haut niveau.

Figure VIII
Part des accords au titre des autres ressources, par montant (2016-avril 2020)



Financement commun interinstitutions

50. Les fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies (dont les fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies », les fonds d'affectation spéciale et les programmes conjoints) désignent un mécanisme de financement présentant les caractéristiques suivantes⁹ :

1. Le fonds de financement commun est conçu pour appuyer un objectif programmatique et des résultats clairement définis au moyen de contributions provenant généralement de plusieurs contributeurs, qui ne sont pas affectées à une entité des Nations Unies en particulier mais mises en commun et gérées par un administrateur de fonds des Nations Unies.
2. Les décisions relatives à l'allocation des fonds sont prises par un mécanisme de gouvernance placé sous l'égide d'entités des Nations Unies, en tenant compte de l'objectif programmatique et de l'objectif de résultats du fonds.
3. La mise en œuvre des fonds est entièrement ou largement confiée à des entités des Nations Unies qui assument la responsabilité programmatique et financière des ressources.
4. Un point de contact administratif unique est désigné aux Nations Unies pour communiquer avec les donateurs et les entités des Nations Unies participantes et administrer le fonds commun.

51. Les modalités des fonds de financement commun fournissent des fonds préaffectés plus prévisibles pour les priorités de programme convenues et « sont le résultat des efforts déployés par la communauté internationale pour encourager la cohérence, l'alignement et l'efficacité de l'aide et contrebalancer la fragmentation élevée créée par le fait que les apports destinés aux autres ressources sont, par essence, majoritairement réalisés par un donateur unique à l'intention d'un seul programme et d'un projet en particulier »¹⁰.

52. Les produits reçus par ONU-Femmes au titre d'accords interorganisations qui proviennent d'entités des Nations Unies ont augmenté de 83,7 % en cinq ans, passant de 39,4 millions de dollars en 2015 à 72,4 millions de dollars en 2019. Ce montant n'inclut pas les 59,2 millions de dollars supplémentaires reçus en 2019 de la Commission européenne pour l'Initiative Spotlight. L'égalité des genres est le domaine dans lequel la collaboration est la plus étroite au titre du chapitre commun aux plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, ainsi que dans le cadre plus large de la programmation conjointe exécutée dans le système des Nations Unies. Selon une analyse récente, ONU-Femmes a participé à plus de 300 programmes conjoints en 2019 et 14 % du total des dépenses afférentes aux programmes (soit 45,7 millions de dollars sur 326 millions de dollars) est allé à des programmes conjoints, ce qui a presque permis d'atteindre l'objectif de 15 % par an fixé dans le Plan stratégique. L'augmentation des produits reçus au titre d'accords interinstitutions est le fruit d'une contribution constante et du développement de

⁹ Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations unies et Groupe des Nations Unies pour le développement durable, Note d'orientation pour les équipes de pays des Nations Unies intitulée « UN Country-level Pooled Funds », 2020. Voir <https://unsdg.un.org/sites/default/files/2020-05/Guidance-Country-Level-Pooled-Funds.pdf> (non disponible en français).

¹⁰ Document de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « The Role of UN Pooled Financing Mechanisms to deliver the 2030 Sustainable Development Agenda ». Voir <https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-Paper-on-Pooled-Financing-for-Agenda-2030.pdf> (non disponible en français).

programmes communs, ainsi que du leadership et du rôle d'ONU-Femmes dans la coordination du système des Nations Unies.

53. Le rapport du Secrétaire général de 2019 sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies ([E/2019/54](#)) recommande d'accroître le financement en faveur de l'égalité des genres dans l'exécution du Programme 2030 par des financements communs afin de pouvoir mener des actions collectives et intégrées à l'échelle des pays et obtenir des résultats à la hauteur des attentes.

IV. Investir dans l'égalité des genres et l'avancement des femmes : des tournants décisifs

COVID-19

54. ONU-Femmes pilote la prise en compte des questions de genre dans les efforts entrepris pour faire face à la COVID-19 et assurer un retour à la normale et a besoin d'un financement flexible pour remplir son mandat en continu en s'attaquant aux effets disproportionnés de la pandémie sur les femmes et les filles dans le monde.

55. La pandémie mondiale de COVID-19 n'est pas seulement une question de santé : il s'agit d'un bouleversement profond des économies et des sociétés partout dans le monde. Il y a des femmes parmi les personnes qui se trouvent en première ligne, les professionnels de la santé, les bénévoles locaux, les responsables des transports et de la logistique, les scientifiques, etc., mais elles sont surtout les principales pourvoyeuses de soins dans leurs familles et leurs communautés. Les femmes apportent quotidiennement une contribution essentielle à la lutte contre l'épidémie, ce qui les expose à un risque accru d'infection alors qu'elles doivent dans le même temps faire face à la perte de leurs moyens de subsistance et à un risque accru de violence domestique. Dans ce contexte, ONU-Femmes fournit des conseils pratiques et participe aux activités de programme menées dans le cadre de la riposte à grande échelle organisée par le système des Nations Unies.

56. Les ressources ordinaires sont extrêmement précieuses en cas de crise. Elles permettent à ONU-Femmes de réagir avec souplesse et rapidité, en allouant les fonds au moment et à l'endroit où ils sont le plus nécessaires. Lorsque la crise de la COVID-19 a éclaté, l'Entité a pivoté pour contribuer à la riposte en participant à la prise de décisions, en aidant les gouvernements, la société civile et le secteur privé, en prenant des mesures programmatiques, en coordonnant le système des Nations Unies et en élaborant des outils et des orientations. Ces activités sont en grande partie normatives et sont largement financées par les ressources ordinaires. Si la reprogrammation des autres ressources dépend d'accords avec des donateurs spécifiques, les ressources ordinaires peuvent être plus facilement redéployées en fonction des priorités dans les limites du Plan stratégique.

57. ONU-Femmes est reconnaissante à ses partenaires qui ont effectué des versements au titre des ressources ordinaires de 2020 en début d'année, notamment les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des Émirats arabes unis, de la Finlande, de l'Irlande, de l'Islande, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse. En tant qu'organisation principalement financée par des contributions volontaires, elle encourage tous les partenaires à la soutenir en effectuant des versements au titre des ressources ordinaires en début d'année. Des paiements rapides et anticipés permettent une gestion plus efficace des activités et réduisent le risque de fluctuations monétaires.

Réforme des Nations Unies et financement commun

58. Le pacte de financement est un élément essentiel de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Par son adoption, les États Membres ont demandé au système des Nations Unies pour le développement de faire plus et mieux en matière de financement commun interinstitutions. Pour ONU-Femmes, le financement commun est aussi un point d'entrée important aux fins de la prise en compte systématique de l'égalité des genres dans les initiatives conjointes et elle a participé activement à un certain nombre de dispositifs de financement commun récents, tels que le Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable et le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement (notamment dans la phase de formulation). Le Fonds pour la consolidation de la paix a élaboré une stratégie spécifique en matière de genre et a mis en place un marqueur genre obligatoire. En 2018, le Fonds pour la consolidation de la paix a dépassé de 10 % l'objectif fixé dans le plan stratégique, qui était d'investir 30 % de son budget total dans la consolidation de la paix tenant compte des questions de genre. Il a été utilisé comme un point de référence important pour d'autres fonds de financement commun. L'exemple le plus récent est le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement. ONU-Femmes est membre de droit du comité consultatif de ce fonds d'affectation spéciale pluripartenaire et a pu s'assurer de la présence d'un marqueur genre obligatoire.

59. Le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable est un autre élément phare du processus de réforme des Nations Unies et est reconnu comme l'instrument de planification et d'opérations le plus important au niveau des pays. Ses orientations stipulent clairement que l'égalité des genres est un principe directeur qui doit être appliqué à toutes les étapes du cycle. L'examen du premier cycle des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération montre que l'analyse des questions de genre a gagné en qualité et conduit à une base plus cohérente aux fins de l'intégration des questions de genre dans les activités des équipes de pays des Nations Unies. Les ressources ordinaires permettent à ONU-Femmes d'investir afin d'influer sur ces cadres à l'échelle nationale, parallèlement au déploiement et à la mise en œuvre des indicateurs de résultats des équipes de pays des Nations Unies en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes.

60. Les plans-cadres de coopération se sont avérés une bonne base pour créer des fonds de financement commun à l'échelle nationale. Il s'agit entre autres de fonds de financement commun créés au niveau des pays aux fins de la programmation conjointe, qui garantissent une plus grande cohérence entre les entités des Nations Unies dans l'obtention de résultats tout en réduisant les coûts de transaction. Leur utilisation est de plus en plus demandée par les partenaires nationaux et internationaux : plus de 27 fonds de financement commun étaient actifs au niveau des pays en mai 2020¹¹.

61. La programmation conjointe en matière d'égalité des genres est un mécanisme de coopération important dans le système des Nations Unies : elle aide les gouvernements à respecter leurs engagements normatifs, contribue à intégrer les questions d'égalité des genres dans le dialogue national et entraîne des changements positifs dans les politiques et la vie quotidienne des femmes et des filles. Cet

¹¹ Note d'orientation pour les équipes de pays des Nations Unies : « UN Country-level Pooled Funds, A financing instrument to invest in the UN Sustainable Development Cooperation Frameworks », 2020, Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Voir <https://unsdg.un.org/sites/default/files/2020-05/Guidance-Country-Level-Pooled-Funds.pdf> (non disponible en français).

instrument devrait être prioritaire pour favoriser la concrétisation de l'égalité des genres.

62. Les notes stratégiques d'ONU-Femmes sont des outils de planification pour les programmes qu'elle exécute au niveau des pays. Dans les cas où la mise en œuvre par une seule entité est préférable en raison d'un avantage comparatif, l'investissement dans les notes stratégiques soutient la réalisation des priorités du pays et du système des Nations Unies en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes. Ceci est particulièrement utile dans la mesure où il apparaît toujours que l'action en matière d'égalité des genres ne bénéficie pas d'un financement suffisant dans les équipes de pays des Nations Unies et dans l'ensemble du système des Nations Unies. Selon un rapport du Secrétaire général publié en 2019 ([E/2019/54](#)), 2,03 % seulement des dépenses du système des Nations Unies pour le développement sont consacrées à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes. Parmi les équipes de pays des Nations Unies ayant rempli la feuille de résultats relative à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes en 2018, la note la plus basse a été attribuée à l'indicateur « allocation des ressources et suivi » et les notes « satisfaisant » ou « très satisfaisant » représentaient seulement 4 % du total.

V. Conclusion

63. ONU-Femmes est reconnaissante à ses partenaires financiers pour leurs contributions en 2019, grâce auxquelles des résultats stratégiques pour les femmes et les filles ont été obtenus. Les consultations bilatérales et les dialogues structurés formels et informels portant sur le financement qui ont été organisés avec les partenaires de financement offrent à l'Entité et à ses partenaires des opportunités cruciales de collaborer afin de garantir les ressources flexibles et prévisibles nécessaires à l'obtention de résultats pour les femmes et les filles, comme le prévoit le Plan stratégique 2018-2021 et dans l'esprit des orientations du pacte de financement.

64. Des dialogues structurés ont lieu dans le cadre du pacte de financement afin de favoriser l'exécution du Programme 2030 qui clarifie les responsabilités et engagements interdépendants des États Membres afin de faire correspondre le financement aux besoins des entités, d'assurer la stabilité et de faciliter la cohérence et l'efficacité, et dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement aux fins de l'accélération des résultats, de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité et de l'accroissement de l'efficacité.

65. La décision [UNW/2019/11](#) du Conseil d'administration a prié ONU-Femmes de lui présenter des « pistes susceptibles d'améliorer la qualité du dialogue structuré sur le financement ». En 2020, l'Entité a continué de travailler en partenariat avec les États Membres pour mettre au jour des approches pour les dialogues structurés qui : renforcent les liens entre les résultats et les ressources, font correspondre les dialogues et le pacte de financement, permettent un dialogue participatif, encouragent des perspectives diverses et assurent la continuité des dialogues. Dans le même temps, reconnaissant que les entités des Nations Unies sont plus fortes ensemble et peuvent apprendre les unes des autres, ONU-Femmes travaille main dans la main avec d'autres organismes pour harmoniser les approches en matière de dialogue structuré sur le financement et d'établissement de rapports relatifs au pacte de financement, dans le cadre de son engagement envers le programme de réforme des Nations Unies.

66. ONU-Femmes est consciente de l'augmentation significative des produits reçus au titre des autres ressources en 2019, mais elle souhaite collaborer étroitement avec ses principaux partenaires de financement pour faire face à la baisse de la part des ressources ordinaires, qui est passée en 2019 sous le seuil de 30 % fixé par le pacte

de financement. Pour l'exercice biennal 2020-2021, pour lequel les ressources ordinaires au titre du budget intégré annuel ont été fixées à un montant relativement prudent de 200 millions de dollars afin de soutenir les fonctions d'appui aux activités normatives d'ONU-Femmes, la coordination du système des Nations Unies et les activités opérationnelles, l'Entité cherche à obtenir un soutien continu pour le financement de ses activités de soutien à la concrétisation de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes.

VI. Éléments de décision

67. Le Conseil d'administration est invité à :

- a) *Prendre note* du présent rapport, Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique d'ONU-Femmes (2018-2021) (UNW [2020/7](#)) ;
- b) *Prendre acte* des améliorations apportées par ONU-Femmes aux dialogues structurés sur le financement et encourager l'Entité à continuer d'y participer avec tous les États Membres, tout au long de l'année ;
- c) *Souligner* l'importance d'un financement souple et prévisible, notamment par des engagements pluriannuels et, dans la mesure du possible, par des paiements effectués en début d'année ;
- d) *Prendre note* de la baisse de la part des ressources ordinaires dans les produits reçus au titre des contributions volontaires, qui en 2019 est passée en dessous du seuil de 30 % fixé par le pacte de financement ;
- e) *Encourager* tous les États Membres qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions volontaires à ONU-Femmes, en particulier au titre des ressources ordinaires afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de ses fonctions d'appui aux activités normatives et de coordination du système des Nations Unies ainsi que de son mandat opérationnel ;
- f) *Prendre acte* de la charge disproportionnée que la pandémie de COVID-19 fait peser sur les femmes et les filles et du ralentissement socioéconomique connexe et encourager des investissements ciblés concernant l'égalité des genres et l'avancement des femmes, de préférence en renforçant les ressources ordinaires d'ONU-Femmes et en mettant en place un dispositif souple de financement commun interinstitutions.